

## Attestation de conformité - FEC

### Textes de référence :

- Article A-47 A-1 du Livre des Procédures Fiscales, modifié par l'arrêté du 29 juillet 2013 sur le Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées.
- BOI-CF-IOR-60-40-20131213
- FAQ de l'administration fiscale mise à jour au 27 mai 2014

Par la présente, Sage atteste que le Fichier des Ecritures Comptables (FEC) qui est généré par **Sage Business Cloud Comptabilité** est conforme aux exigences de l'Administration Fiscale en application des textes cités en référence.

La présente attestation est à produire auprès de l'Administration fiscale sur sa demande pour justifier de la conformité des logiciels utilisés.